

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

~~SERVICE~~ DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 18 DECEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 13 – 098

Décision 7 : La proposition de plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2014.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2013 à partir de 17 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Nadia Sémache ; Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) – s'appuyant sur les principes de polyvalence des engins et de réduction du parc - a permis d'arrêter des objectifs de dotation en véhicules.

Pour mettre en œuvre les acquisitions d'engins et pour procéder à leur renouvellement, principalement en raison de leur vétusté, le conseil d'administration a fixé le 19 janvier 2006 des durées d'amortissement financier à partir desquelles un programme d'équipement pluriannuel a été élaboré (pour rappel, les biens ne sont pas remplacés systématiquement après leur fin d'amortissement comptable).

A titre d'information, ces durées d'amortissement sont rappelées en annexe 1 tandis que le programme d'équipement pluriannuel figure en annexe 2.

Pour appliquer ce programme, un plan d'équipement pour l'année 2014 est proposé pour un montant de 3 192 700 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Dans ce cadre, un plan pour l'acquisition des véhicules pourrait ainsi être proposé (cf. annexe 3 du présent rapport). Ce plan d'équipement concernerait principalement des engins pour la couverture des risques courants (ambulances) et des véhicules de liaison.

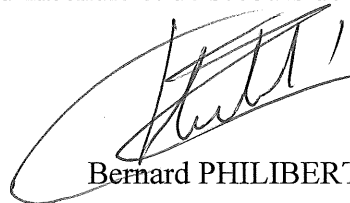
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le plan d'équipement en matériels roulants pour l'année 2014 tel que joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2013

Publication : 24/12/2013

Annexe 1 : plan d'équipement 2014.

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Plan d'équipement 2012 (quantité)	Prévision de dépenses
Véhicule de secours asphyxiés blessés cellulaire	80500	6 * 10	719 000
Fourgon pompe tonne léger	220 000	1	220 000
Camion citerne rural secours routier	242 000	2	484 000
Fourgon pompe tonne secours routier	226 000	1	226 000
Camion citerne feux de forêt moyen	221 000	3	663 000
Fourgon nucléaire, biologique et chimique	170 000	1	170 000
Véhicule de protection	52 000	1	52 000
Véhicule de sauvetage aquatique	71 000	1	71 000
Véhicule de communication	90 000	1	90 000
Véhicule de transport de personnels et matériels	37 000	3	111 000
Véhicule de liaison hors route type1	18 100	7	126 700
Véhicule atelier transmission	71 000	1	71 000
Véhicule léger	10 500	6	63 000
Motopompe remorque grande pompe	31 000	1	31 000
Equipement camion dévidoir hors route	40 000	2	80 000
Véhicule léger électrique	15 000	1	15 000
TOTAL INVESTISSEMENT		32	3 192 700

* 4 châssis de VSAV Cellulaire ont été commandés dans le cadre du plan d'équipement 2013